



Règlement du concours - photos ULCO

“MA PLUS BELLE PHOTO DE VOYAGE”



1. Organisateur du Concours

Le concours de photos est organisé par la BULCO, représentée par Géraldine BARRON, directrice du SCD. Le centre administratif est 55 avenue de l'université, B.P. 95250, 59250 Dunkerque cedex et peut être contacté à bulco@univ-littoral.fr

2. Éligibilité

La participation au présent jeu-concours est ouverte à toutes les personnes physiques majeures étudiant et inscrit(e) à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour l'année académique 2024-2025, sans limite d'âge au moment de la participation. Les enseignants et agents administratifs peuvent également participer au concours mais les prix sont réservés aux étudiants.

La participation des étudiants mineurs est conditionnée à une autorisation écrite du ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de leurs tuteurs légaux.

3. Thème du Concours

Le thème du concours est “Ma plus belle photo de voyage”. Les participants sont invités à soumettre des photos en accord avec ce thème.

4. Dates du Concours

Le concours se déroulera du lundi 14 octobre 2024 à 8h, au vendredi 18 octobre 2024 à 12h. Toutes les participations doivent être soumises avant la date et l'heure de clôture.

5. Comment Participer ?

Pour participer au concours, les étudiants doivent :

- Sélectionner une photo en accord avec le thème du concours ;
- Envoyer leur photo à l'adresse bulco@univ-littoral.fr accompagnée d'un bref texte explicatif (lieu de prise de vue, date, contexte général, informations complémentaires) avant la date de clôture ;
- Indiquer : leur nom et prénom, n° d'étudiant, adresse e-mail, numéro de téléphone, année d'étude et filière, site universitaire ;

Accepter les termes et conditions du concours.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conformes au règlement ou reçue après la période du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent

sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

6. Limite de Participation

Chaque étudiant peut soumettre une seule photo pour le concours.

7. Prix

Les prix du concours comprennent les lots suivants :

- **Premier Prix : Carte-cadeau d'une valeur de 100 euros ;**
- **Deuxième Prix : Carte-cadeau d'une valeur de 75 euros ;**
- **Troisième Prix : Carte-cadeau d'une valeur de 50 euros ;**
- **Quatrième Prix : Carte-cadeau d'une valeur de 30 euros.**

Les prix ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

8. Sélection du Gagnant

Les gagnants seront sélectionnés par un jury composé de 5 membres. Les photos seront évaluées en fonction de la créativité, de l'originalité et de leur adéquation au thème du concours. Les décisions du jury sont finales et contraignantes.

Les gagnants s'engagent à venir chercher leurs lots dans l'un des accueils de la BULCO.

Aucun envoi par boîte postale ne sera effectué.

Au 20/12/2024, si le/la gagnant(e) n'a pas récupéré son prix, il sera entendu qu'il/elle ne l'accepte pas et la BULCO prendra donc la décision de lui retirer son prix.

Les participants autorisent la vérification de leur identité.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'annulation de la participation de son auteur.

9. Annonce des Gagnants

Les gagnants seront annoncés sur la page officielle de la BULCO et seront également contactés par e-mail pour l'attribution des prix.

10. Droits d'Auteur et Utilisation des Photos

Les participants au concours acceptent de céder tous les droits d'auteur de leur photo à l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les photos à des fins promotionnelles et publicitaires, avec crédit accordé au photographe.

Les photographies pourront servir à l'élaboration d'une exposition qui tournera sur les 4 sites de la BULCO.

11. Confidentialité

Les informations personnelles des participants seront traitées conformément à la politique de confidentialité de l'université.

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement général sur la protection des données du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), en jouant au jeu, les participants

consentent à ce que les données à caractère personnelles recueillies sur eux (nom, prénom, etc...) fassent l'objet d'un traitement pour la réalisation du jeu. Le but de ce traitement est d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée d'un mois et traitées par la BULCO. Les données personnelles sont conservées 1 mois à l'issue du tirage au sort pour l'ensemble des participants et jusqu'au 1/07/2025 pour les gagnants n'ayant pas retiré leur prix. Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en envoyant email à l'adresse bulco@univ-littoral.fr. Pour toute information complémentaire concernant l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données : dpo@univ-littoral.fr.

S'ils estiment, après l'avoir sollicité, que leurs droits « Informatique et libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

12. Dispositions Générales

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de circonstances imprévues. Le concours est soumis à toutes les lois et réglementations applicables et notamment des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

En participant au concours, les participants acceptent de se conformer à ce règlement.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu concours. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services de gestion.

Pour toute question concernant le concours, veuillez contacter la BULCO : bulco@univ-littoral.fr

13. Réclamation

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par l'Organisateur. La participation à ce Jeu inclut le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

14. Règlement

Le règlement peut être consulté à tout moment sur le site de la BULCO.

Bonne chance à tous les participants !